

# Résumé d'évaluation

Contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FEEM à la conservation et au développement

*Appui à la CSRP pour le développement d'initiatives de cogestion et pour l'intégration des aires marines protégées (AMP) dans l'aménagement des pêches en Afrique de l'Ouest / Aire Marine Protégée Communautaire de Bamboung (delta du Saloum) & Aire Marine Protégée Communautaire des îles d'Urok*

Pays : **Sénégal, Guinée Bissau**

Secteur : **Biodiversité**

Évaluateurs : **Catherine GABRIE** (experte indépendante), **Abdel Kader MBOUP**, **Emmanuel RAMOS**

Date de l'évaluation : **Mai 2018**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet** : CSN1202 (NH-Océanium), CZZ3056 (CSRP) et CZZ 1382 (BIOCOS)

**Montant** : respectivement 0,9M€ (subvention FFEM), 5M€ (subvention AFD) et 1,6M€ (subvention FFEM)

**Taux de décaissement** : 100%

**Signature de la convention de financement** :

2001, 2008, et 2009

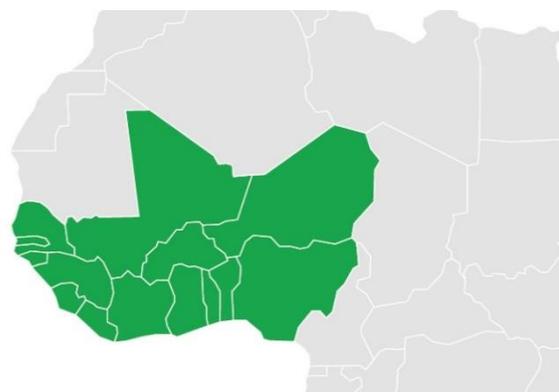
**Date d'achèvement** : 2007, 2013 et 2016

## Contexte et objectifs du projet

En Afrique de l'Ouest, la surexploitation des ressources halieutiques et l'usage de pratiques de pêche non durables imposent de gérer les ressources de façon coordonnée entre les Etats. C'est dans ce cadre que la côte d'Afrique de l'ouest a vu se déployer une grappe de trois projets portant sur quinze aires marines protégées (AMP) financés par le FFEM et l'AFD. Le projet NH-Océanium s'adressait prioritairement aux pêcheurs artisans et visait à modifier les comportements de pêche destructrice. Le projet CSRP devait permettre le renforcement de la gouvernance des organes régionaux et nationaux de pêche ainsi que l'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches. Enfin, le projet BIOCOS en cofinancement du projet CSRP, portait sur la valorisation du rôle des AMP dans la protection de la biodiversité et du développement socio-économique.

## Intervenants et mode opératoire

La principale maîtrise d'ouvrage du projet NH-Océanium était l'association Océanium. Les actions de terrain ont été menées par des organisations locales représentant les populations bénéficiaires. La maîtrise d'ouvrage du projet CSRP était assurée par la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) qui réunit la conférence des ministres, le comité de coordination et le secrétariat permanent. Une partie de la composante d'intégration des AMP dans l'aménagement des pêches a été sous-traitée à l'UICN. La FIBA a joué le rôle d'opérateur régional du projet BIOCOS. Les associations Océanium au Sénégal et Tiniguena en Guinée-Bissau ont, elles, assuré la maîtrise d'ouvrage du projet BIOCOS.



## Objectifs de l'évaluation

Les projets ont ciblé quinze AMP mais seules deux AMP ont fait l'objet d'une mission de terrain intervenant dans le cadre de l'Evaluation des contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FFEM à la conservation et au développement (2000-2017) : l'AMP communautaire (AMPC) de Bamboung au Sénégal et l'AMPC des îles d'Urok en Guinée Bissau.

Lancée en 2016, l'évaluation « Aires protégées » visait à contribuer à l'amélioration de la stratégie de l'AFD en matière de conservation de la biodiversité et à déterminer dans quelle mesure l'atteinte simultanée des objectifs de conservation et de développement socio-économique des populations locales est réaliste et réalisable. Le [rapport final](#) de cette évaluation sectorielle a été publié en 2019.

L'objectif de l'évaluation de cette grappe de projets était d'évaluer les effets de ces trois concours successifs (NH-Océanium, CSRP, BIOCOS) sur la conservation de la biodiversité marine dans la région, sur la gestion plus durable des pêches autour des AMP ainsi que sur l'amélioration des revenus des pêcheurs. Il s'agissait en outre d'analyser la pérennité dans le temps des acquis de ces interventions.

## Appréciation de la performance

### Pertinence

Les actions de ces trois projets sont globalement pertinentes compte tenu des enjeux économiques et environnementaux du secteur de la pêche pour la région. Elles sont cohérentes au regard des politiques nationales relatives aux AMP et à la pêche, et du cadre d'intervention sectoriel de l'AFD pour la pêche et l'environnement marin (2002). En revanche, l'évaluation souligne un manque de cohérence avec les interventions des différents bailleurs de fonds actifs dans la région, ce qui soulève la question de leur faible coordination.

Une analyse plus approfondie des risques aurait également permis d'anticiper le faible impact de la fermeture des AMP sur les revenus des pêcheurs.

### Efficacité

La succession de ces trois projets a permis une amélioration notable des connaissances scientifiques et un renforcement des techniques de suivi des ressources halieutiques, notamment dans le bolon de Bamboung.

Le projet BIOCOS et l'ensemble des suivis participatifs ont contribué à renforcer les compétences et l'implication des acteurs extérieurs, mais les acquis sont fragiles notamment à Bamboung où les populations connaissent peu l'AMP. Elles sont moins impliquées que les communautés locales des 3 îles d'Urok dont la participation aux activités des projets semble importante.

Très peu d'activités génératrices de revenus ont été déployées à la suite des projets NH-Océanium et BIOCOS, malgré les potentialités observées à Bamboung grâce à l'appui à la filière huître et au campement écotouristique.

Enfin, il apparaît que la durée d'exécution du projet CSRP n'a pas été suffisante pour atteindre les résultats attendus.

### Efficiences

Si le budget n'a globalement pas été un facteur limitant, les activités de développement des projets NH-Océanium et BIOCOS ont été freinées du fait de budgets dédiés insuffisants.

Les ressources disponibles ne permettent pas une analyse approfondie de l'utilisation et de l'adéquation des fonds alloués, ni ne permettent de distinguer les montants affectés à la conservation et au développement.

### Impact

Les projets ont permis un important renforcement des politiques publiques notamment au Sénégal mais également dans toute la région. La sensibilisation et les activités de surveillance déployées dans les AMP ont permis de réduire sensiblement les pêches destructrices, de conscientiser les acteurs, de renforcer leurs capacités et de faire émerger des leaders.

Si le bolon de Bamboung est devenu un lieu de prédation pour les espèces de petite ou moyenne taille, avec comme conséquence, la diminution de certaines classes de poissons, les projets ont globalement induit un impact positif sur la conservation. Toutefois, ils n'ont pas su développer des activités génératrices de revenus. L'impact sur le développement est donc faible.

L'absence de suivi économique ne permet pas d'évaluer l'impact sur les revenus des pêcheurs, qui font état néanmoins de meilleures prises dans les AMP.

### Durabilité

Le soutien de l'AFD et du FFEM à l'AMP du delta du Saloum et à l'AMP de Casamance devrait assurer à Bamboung la revitalisation des acquis des projets, notamment en termes de gouvernance. A Urok, l'accompagnement de l'ONG Tiniguena a permis la consolidation des organes de gouvernance et leur maintien.

Néanmoins, la situation économique respective des AMP d'Urok et de Bamboung ne garantit pas leur autonomie financière et leur pérennité.

Enfin, en l'absence de projets et d'aides financières, le travail de suivi ayant permis d'établir un état de référence de qualité s'est arrêté.

## Conclusions et enseignements

La grappe de projets s'est étendue sur près de 15 ans, de 2001 à 2016. Seul Bamboung a bénéficié de cette continuité d'appuis mais les résultats y sont mitigés : la faiblesse de l'ONG Océanium à résoudre les problèmes récurrents de gouvernance a ralenti la dynamique engagée par le projet NH-Océanium.

À Urok où la cohésion sociale est plus forte et le porteur plus solide (ONG Tiniguena), le projet BIOCOS a impulsé une dynamique participative, consolidant par conséquent les efforts engagés lors de la création de l'AMP, pour une gouvernance partagée.

Les projets ont donc permis de renforcer les AMP avec des résultats différenciés en termes d'appropriation et de gestion entre l'AMP d'Urok, relativement à l'abri des pressions extérieures et où les structures de gestion semblent fonctionner en partie grâce à l'appui d'une ONG solide, et l'AMP de Bamboung qui a connu des dysfonctionnements en termes de gouvernance, de gestion et de communication.

Les projets ont conduit au renforcement des politiques publiques dans toute la région.

L'évaluation souligne que la création et le renforcement des AMP résultent davantage de la gestion des pêches que de la conservation.

L'accompagnement devra se poursuivre pour pérenniser les réalisations des projets d'appuis aux AMP.

# Résumé d'évaluation

Contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FFEM à la conservation et au développement

*Meru Conservation Area Development Project (MCADP)*

Pays : Kenya

Secteur : Biodiversité

Évaluateur : **Eric Belvaux & James Mutimu** (experts indépendants)

Date de l'évaluation : **Avril 2018**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet :** CKE 1010

**Montant :** 9,6 M€ - 8,20M€ de prêt concessionnel AFD et 1,86M€ de subvention FFEM

**Taux de décaissement :** 100%

**Signature de la convention de financement :** 2001

**Date d'achèvement :** 2008

## Contexte et objectifs du projet

Depuis le début des années 2000, l'AFD intervient en Afrique australe et plus particulièrement au Kenya dans le domaine de la conservation de la biodiversité en appuyant la mise en place d'Aires Protégées.

Le *Meru Conservation Area Development Project (MCADP)* était la première intervention cofinancée par l'AFD et le FFEM au Kenya. Le projet avait pour finalité la restauration de la biodiversité par le développement d'activités compatibles avec l'Aire Protégée, pouvant potentiellement générer des revenus additionnels au *Kenya Wildlife Service (KWS)* et aux communautés riveraines, comme la relance du tourisme.

## Intervenants et mode opératoire

Le projet a été mis en œuvre par le KWS, avec l'aide d'une cellule d'appui (*Project Unit*) basée dans le parc, sous la responsabilité de la Direction du parc de Méru. Le projet prévoyait la mise en place d'un schéma directeur de conservation et de développement de l'AP selon un processus participatif.



## Objectifs de l'évaluation

Le MCADP a été évalué dans le cadre de l'évaluation des contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FFEM à la conservation et au développement (2000-2017). Cette évaluation lancée en 2016 visait à contribuer à l'amélioration de la stratégie de l'AFD en matière de conservation de la biodiversité et à analyser dans quelle mesure l'atteinte simultanée des objectifs de conservation et des besoins de développement socio-économique des populations locales est réaliste et réalisable. Le [rapport final](#) de cette évaluation sectorielle a été publié en 2019.

L'objectif général de l'évaluation du projet MCADP était de compléter les analyses préliminaires réalisées sur le projet et d'apporter des éléments de réflexion pour le traitement de certaines questions évaluatives. Le projet a fait l'objet d'une analyse évaluative sur deux critères d'évaluation, impact et pérennité, afin d'évaluer les retombées réelles d'une intervention financière plusieurs années après sa clôture.

## Appréciation de la performance

### Impact

L'intervention a eu des effets positifs indéniables sur le maintien et/ou la restauration des écosystèmes et de leur habitat à moyen terme. Toutefois, les moyens prévus pour le suivi des impacts de conservations en places s'avèrent insuffisants.

Les pratiques et les comportements des acteurs extérieurs n'ont pas connu d'évolution significative à la suite du projet. De la même manière, l'impact de l'intervention sur le développement économique et social des acteurs extérieurs à l'Aire Protégée, y compris en termes de co-bénéfices non-économiques, reste faible.

### Viabilité/Durabilité

L'objectif est atteint en matière de conservation de la biodiversité et particulièrement de la grande faune, mais la pérennité des résultats dans le temps est mise à mal par la faible appréciation des modalités d'ordre politique, social, institutionnel, économique et écologique. C'est particulièrement le cas pour la maintenance et l'entretien des infrastructures, la pérennité des projets communautaires, l'implication des parties prenantes et les modalités de financement du plan d'aménagement reposant uniquement sur le développement du tourisme international.

L'équipe KWS du PNM s'est appropriée les techniques de suivi écologique suite à la réintroduction d'animaux dans le parc, mais on constate une très faible appropriation des activités financées par le MCADP au niveau des communautés qui doit être renforcée. L'absence de plateforme multi-acteurs constituée pour la mise en œuvre du plan de gestion explique en partie que l'appropriation par les agences et services de l'Etat concernés soit quasi nulle.

## Conclusions et enseignements

Les activités de préservation de la biodiversité financées par le MCADP ont eu des impacts positifs et durables dans le temps.

En revanche, le constat est plus mitigé en ce qui concerne la maintenance des infrastructures et le suivi des réalisations. Les acteurs extérieurs n'ont pas été suffisamment associés lors de la mise en œuvre du MCADP, ce qui a eu pour principales conséquences une faible opérationnalisation du plan d'aménagement de la zone et l'absence de développement des infrastructures touristiques projetées.

Enfin, aucun appui n'a été apporté en terme de gouvernance locale notamment pour la gestion et l'exploitation des projets de développement communautaires financés par le MCADP.

Toutefois, les leçons tirées à l'issue de ce premier projet dans le cadre de l'évaluation finale ont influencé les orientations stratégiques du North Kenya Biodiversity Conservation Project (NKBCP) : les modalités de mise en œuvre du NKBCP se sont considérablement améliorées. C'est notamment le cas en matière d'implication des parties prenantes à toutes les étapes du projet.

# Résumé d'évaluation

Contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FFEM à la conservation et au développement  
Projet pilote de protection de la biodiversité et des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán (FFEM) en appui au  
prêt de politique publique Biomex AFD

Pays : **Mexique**

Secteur : **Biodiversité**

Évaluateurs : **Gret et Baastel**

Date de l'évaluation : **Mai 2018**

## Données clés de l'appui AFD

**Numéro de projet :** CMX1021

**Montant :** 9,68 M€

**Taux de décaissement :** 97%

**Signature de la convention de financement :**  
novembre 2012

**Date d'achèvement :** en cours au moment de  
l'évaluation

## Contexte et objectifs du projet

Le projet *Protection de la biodiversité et des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán* financé par le FFEM, avait pour objectif principal la mise en œuvre d'une modalité pilote de conservation et d'aménagement du territoire au Mexique, basée sur une approche de gouvernance et de gestion intégrée du territoire inspirée du modèle Parc Naturel Régional (PNR). Ce projet était intégré à l'assistance technique d'un appui budgétaire biodiversité « Biomex » (CMX1018) consentie par l'AFD au gouvernement mexicain. Ce projet pilote devait permettre d'informer la politique nationale mexicaine et d'institutionnaliser à terme une nouvelle catégorie d'Aire Protégée (AP) au Mexique en lien avec le dialogue de politique publique mené dans le cadre de l'appui budgétaire de l'AFD.

## Intervenants et mode opératoire

Le concours du FFEM a été octroyé au ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles du Mexique (SEMARNAT). La Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées (CONANP) n'étant pas autorisée à être bénéficiaire direct d'une subvention du FFEM et à en déléguer la gestion, l'organisation *Espacios Naturales y Desarrollo Sustentable* (ENDESU) a été recrutée suite à un AO afin de palier à ce problème légal.



## Objectifs de l'évaluation

Le projet Ameca-Manantlán a été analysé en parallèle du projet BIOMEX (CMX1018) dans le cadre de l'Évaluation des contributions des interventions « Aires Protégées » de l'AFD et du FFEM à la conservation et au développement (2000-2017) qui visait à contribuer à l'amélioration de la stratégie de l'AFD pour la conservation de la biodiversité, et à déterminer dans quelle mesure l'atteinte simultanée des objectifs de conservation et de développement socio-économique des populations locales est réaliste et réalisable. Le [rapport final](#) de cette évaluation sectorielle a été publié en 2019.

L'évaluation du projet Ameca-Manantlán devait permettre de répondre à des questions liées aux modalités de gouvernance et de gestion des AP, à l'implication des parties prenantes locales dans les modes de gestion des ressources naturelles, et aux synergies à développer entre conservation et développement socio-économique des populations locales bénéficiaires. L'évaluation du projet avait pour objectif de collecter des données complémentaires sur un projet en cours de mise en œuvre, non évalué, et avec une approche de gouvernance et de gestion d'une AP innovante et intéressante en termes de capitalisation.

## Appréciation de la performance

### Pertinence

Le projet Ameca-Manantlán, de par sa finalité et l'approche par la gestion concertée du territoire, s'aligne avec l'objectif d'intervention de l'AFD au Mexique et avec les discussions sur la nouvelle stratégie d'intervention. La finalité du projet est pertinente vis-à-vis des enjeux de conservation de la zone ciblée, et plus globalement, du territoire. Cette intervention vient en complément d'un prêt budgétaire non-affecté (BIOMEX) et du programme d'appui technique de l'AFD. Cet ensemble d'outils d'intervention apparaît complémentaire et relativement intégré.

Cependant, la mise en œuvre de trois ans s'est révélée insuffisante.

### Efficacité

Concernant la gestion du Paysage Bioculturel (PB) *Sierra Occidental de Jalisco*, le projet a impulsé un processus de dialogue social et une forte dynamique territoriale. Les mécanismes de gouvernance expérimentés permettent l'implication de la population locale et des acteurs régionaux et sectoriels clés dans les décisions relatives à la gestion du PB.

Des pratiques durables propres à chaque filière appuyée ont été identifiées et définies.

Cependant, la participation effective de la population au sein des quatre municipalités concernées par le PB n'a concerné qu'une minorité de la population et nécessite d'être élargie pour impliquer plus de bénéficiaires et d'acteurs locaux afin de permettre une meilleure diffusion des pratiques de production et de conservation des ressources naturelles.

Les différents acteurs rencontrent d'autre part des difficultés, y compris à l'échelle fédérale, concernant l'institutionnalisation du modèle du PB. Par conséquent, il y a un risque que les modèles existants soient réintroduits au détriment du nouveau modèle de PB.

### Efficience

En raison de l'inéligibilité de la CONANP pour recevoir des fonds d'organisations externes à l'Etat mexicain, le démarrage effectif du projet a été considérablement ralenti. Malgré les délais, la coordination de l'initiative PB a été efficace, et le rapport coût-efficacité de cette initiative expérimentale est satisfaisant.

### Impact

Le projet de création du PB Sierra Occidental de Jalisco a permis de définir une identité territoriale, de structurer les groupes d'acteurs et de diffuser des pratiques plus durables pour les six filières appuyées.

Le PB se situe aujourd'hui en fin de phase de création et nécessite d'être consolidé. L'obtention du statut légal et ainsi l'institutionnalisation du concept de PB représentent la condition pour conclure l'accord de gestion, et permettre de reconnaître ce modèle innovant de gouvernance.

Le PB est trop récent pour mesurer les impacts des interventions en termes de conservation et de développement socio-économique. Cela demandera la mise en place opérationnelle d'un suivi-évaluation écologique, social et culturel, par ailleurs nécessaire pour interpeller et convaincre les acteurs au niveau fédéral.

## Conclusions et enseignements

Le projet Ameca-Manantlán du FFEM et le programme d'Appui technique ont apporté une valeur ajoutée au prêt de politique publique Biomex. L'intervention a permis d'expérimenter et de mettre en place des modalités effectives de gouvernance et de gestion territoriales participatives.

Si le niveau d'appropriation politique reste fragile au niveau local, l'appropriation des mécanismes par les acteurs locaux est effective.

Ce projet a contribué à l'adaptation du modèle PNR par les acteurs locaux et au niveau de l'Etat de Jalisco. Ce modèle de gouvernance demande cependant à être consolidé.

Le projet promeut des bonnes pratiques sur les six filières associées, qui pourront à terme contribuer à une meilleure gestion des ressources naturelles et donc un renforcement de la conservation de la biodiversité, à condition d'impliquer plus d'acteurs locaux du territoire et d'investissements financiers. La mission recommande également d'opérationnaliser le dispositif de suivi afin de documenter les résultats en termes de conservation mais également de développement socio-économique et culturel.

Enfin, le projet connaît des progrès en termes de structuration des acteurs socio-économiques et des chaînes de valeur appuyées, ainsi que de mise en place d'un label d'identité territorial.